

En exercice	13
Présents	9
Votants	12

C.C.A.S.
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 novembre à 17 h 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LYS, Président.

Date de convocation : 02/11/2022

Présents : Jacques LYS, Liliane GOMET, Anne-Marie GRENIER, Martine GUILLOT, Philippe HENAULT, Marthe JANDRAIN, Fabienne OUVRARD, Isabelle HAMBLI, Elisabeth LYS.

Absente excusée : Danièle MARCHAND (pouvoir à Martine GUILLOT), Mme Sylvie MAYEUR (pouvoir à M. Jacques LYS), Lyliane MEYER, Sophie PERRON (pouvoir à Mme Fabienne OUVRARD).

Absente:

Secrétaire de séance : Liliane GOMET.

Démission de Mme ROUSSET - Nomination de Mme Isabelle HAMBLI

Par mail du 21.09.2022 Mme Marie-Christine ROUSSET a informé les membres du CCAS de sa décision de démissionner du Conseil d'Administration.

Sa décision est actée.

Mme Isabelle HAMBLI est nommée pour faire partie du Conseil d'Administration du CCAS.

Au jour de ce conseil d'administration elle signe la chartre qui l'engage sur le CCAS.

Le Conseil d'Administration lui souhaite la bienvenue.

Approbation du Procès verbal de la réunion du CA du 13 septembre 2022:

Mme JANDRAIN procède à l'appel des membres du conseil d'administration.

Le CA accepte la désignation de Mme Liliane GOMET en qualité de secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est apportée par les membres concernant le procès verbal du Conseil d'Administration du 13 septembre 2022 et ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Décision Modificative Budget n°1 (Délibération 2022-08):

Chapitre 011 en dépassement de 56 euros 21.

Considérant le dépassement au chapitre 011, Madame JANDRAIN propose les modifications à apporter aux inscriptions budgétaires du budget primitif 2022, sachant que de nouvelles dépenses inhérentes à ce poste sont prévisibles.

<i>Décision modificative - CCAS DE BREUILLET - 2022</i>	
OBJET	MONTANT
FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
611 – Contrats de prestations de services	+ 157.00
6562 – Aides	- 157.00
TOTAL FONCTIONNEMENT - DEPENSES	0,00

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le conseil d'Administration approuve la décision modificative n°1, telle que présentée.

Colis de Noël 2022:

Les colis de Noël sont reconduits cette année.

La liste des personnes et familles concernées est présentée.

Il est évoqué cependant que le budget cette année doit tenir compte des aides qu'il sera peut-être nécessaire d'apporter aux Breuilletons en difficulté et que ces colis devront peut-être se constituer à moindre coût.

Il est décidé de se renseigner auprès des commerçants de Breuillet pour envisager au mieux des colis festifs.

Planning des anniversaires des aînés

Le planning des anniversaires des mois de janvier, février, mars est mis en place.

Des remerciements de personnes sensibles à ce geste amical du CCAS sont communiqués.

Aide à la facture (Délibération 2022-09)

Aide à la facture de M. P.

M.P s'est présenté au CCAS en raison de difficulté pour faire face au règlement de ses factures d'électricité.

Il a subi une réduction de la puissance du compteur électrique.

Il s'avère de plus que M.P. est en situation de surendettement.

Sa situation est exposée au conseil d'administration et Mme JANDRAIN demande si une aide de 100 euros peut lui être attribuée en vue d'"assainir" sa situation et que EDF puisse ensuite établir un échéancier qui facilitera la dépense.

Le Conseil d'Administration DECIDE

De prendre en charge, dans le cadre du dispositif « Solidarité EDF », la facture n° 33 115 057 978 du 16/09/2022 d'un montant de 100.00€.

Le montant de cette dépense sera réglé directement à EDF et prélevé à l'article 6568 du budget C.C.A.S. 2022.

Intervention et dossiers divers:

M. B

M.B a demandé l'aide du CCAS pour l'obtention d'un logement aidé.
Elle a par ailleurs un problème pour trouver un médecin référent.

M H :

La mère de M.H a fait appel au CCAS suite à des soucis professionnels de son fils qui doivent être gérés par la caisse de Sécurité Sociale

Mme JANDRAIN a fait appel aux services de la DTR qui doit examiner la situation de M.H. avec sa mère

Questions diverses

*** Goûter des aînés:**

Il est constaté que ces goûters du jeudi après-midi ne réussissent pas à se développer, seules 3 ou 4 personnes sont présentes.

Il est reconnu que pour ces 3 ou 4 personnes, ce sont des moments appréciés, cependant la question se pose de la poursuite ou non de ces après-midi.

Mme GRENIER déclare qu'elle va solliciter des personnes qui pourraient se joindre à ces rencontres.

La question du maintien de ces rencontres ou de leur suspension sera reposée au prochain conseil d'administration.

*** Collecte des 25-26 et 27 novembre pour la Banque Alimentaire:**

Mme JANDRAIN sollicite à nouveau les membres du CCAS qui pourraient se rendre disponibles pour ces journées importantes pour le collectif caritatif.

Plusieurs membres du CA sont déjà inscrits pour cette participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

PROCHAINE RÉUNION

LUNDI 9 janvier 2023 à 17 h 00

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 09 janvier 2023.

La Vice-Présidente
Marthe JANDRAIN



La secrétaire de séance,
Liliane GOMET

